

AEP DE VAUDESSON

LAON, le 26 mars 2024

MONSIEUR LE MAIRE  
MAIRIE DE VAUDESSON  
MAIRIE  
02320 VAUDESSON

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

<b>Prélèvement</b>	Type	Code	Nom	Prélevé le :	mardi 12 mars 2024 à 11h19
<b>Unité de gestion</b>		00198631	AEP DE VAUDESSON	par :	2MT
<b>Installation</b>	TTP	001995	STATION DE LIVRAISON ETERNES	Type visite :	P1
<b>Point de surveillance</b>	P	0000002878	STATION ETERNES	Commune :	VAUDESSON
<b>Localisation exacte</b>			STATION CUVE LOCAL TECHNIQUE		

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>					
Température de l'eau	10 °C				25,00
Température de mesure du pH	10,1 °C				
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
pH	7,6 unité pH			6,50	9,00
<b>MINERALISATION</b>					
Conductivité à 25°C	670 µS/cm			200,00	1 100,00

**Analyse laboratoire**

Analyse effectuée par : LDAR DE L'AISNE

Type de l'analyse : DIV

Code SISE de l'analyse : 00199737

Référence laboratoire : H\_CS24.2267.4

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>MÉTABOLITES PERTINENTS</b>					
Chloridazone desphényl	4,446 µg/L		0,10		
Chloridazone méthyl desphényl	1,084 µg/L		0,10		
Chlorothalonil R471811	1,285 µg/L		0,10		
<b>MINERALISATION</b>					
Conductivité à 25°C	660 µS/cm			200,00	1100,00
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>					
Nitrates (en NO3)	23,2 mg/L		50,00		
<b>PESTICIDES DIVERS</b>					
Chloridazone	0,006 µg/L		0,10		
Total des pesticides analysés	6,821 µg/L		0,50		

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00198631)**

Eau d'alimentation non conforme aux limites de qualité en vigueur pour les paramètres desphénylchloridazone, méthyl-desphénylchloridazone et chlorothalonil R471811 et dépassant la valeur sanitaire transitoire de 3 µg/L, définie par précaution par le ministre de la santé. Il est demandé de remédier à la situation de non-conformité constatée. En attendant, il convient de prévenir l'ensemble de la population de ne pas utiliser cette eau pour des usages alimentaires. Un contrôle renforcé est mis en place.

L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

  
M. SIGNOLET